



# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA MOSELLE

Service de l'Aménagement et de l'urbanisme - Atelier Est

**JACKY  
MONCUI**  
ARCHITECTE  
D P L G  
URBANISTE  
D E S S A R

**N A N C Y**  
COUR BONSECOURS  
258, Av. DE STRASBOURG  
5 4 0 0 0 N A N C Y  
TEL 03 83 85 60 60  
FAX 03 83 85 60 69

# Plan Local d'Urbanisme Commune de NITTING

Approbation de la 1ère révision par D.C.M. du 31-08-04

9

## Annexes sanitaires

PROCEDURE D'ELABORATION		APPROBATION DES MODIFICATIONS		APPROBATION DES REVISIONS		PROCEDURE DE REVISION	
PRESCRIPTION	18/11/1985	1	21/12/1995	1		PRESCRIPTION	28/04/2000
ARRETE	18/12/1987	2	22/05/1997	2		ARRETE	08/07/2003
PUBLICATION	05/05/1988	3				APPROBATION	31/08/2004
APPROBATION	14/02/1989	4					

COMMUNE DE NITTING  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
ANNEXE SANITAIRE – ASSAINISSEMENT

NOTICE EXPLICATIVE

## PREAMBULE

La présente notice a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'assainissement et d'explicitier les améliorations, modifications ou extensions projetées pour satisfaire les besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévu par le plan local d'urbanisme.

## SITUATION ACTUELLE

La Commune de NITTING a une population de 518 habitants ( recensement de 1999). Depuis 1997, la commune dispose d'une station d'épuration des eaux usées du type lagunage naturel à trois bassins.

La compétence « Assainissement » est du ressort de la Communauté de Communes des deux Sarres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le Conseil communautaire a décidé l'élargissement de la compétence à l'ensemble des obligations imposées aux communes par la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, à savoir :

- la prise en charge des dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et à l'élimination des boues
- la prise en charge des dépenses relatives au contrôle des systèmes d'assainissement non collectif
- est exclue la prise en charge des dépenses de réhabilitation et d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Les différentes parties de la commune sont desservies de la manière suivante :

Partie ancienne, comportant les rues Général de Gaulle, rue du Chapon, rue Abbé Jean Colson : le réseau est du type unitaire, les fosses septiques ont été déconnectées, un déversoir d'orages a été installé devant la maison Saumier pour évacuer les eaux usées vers la station de pompage. Les maisons de MM. Robert WEBER et Raymond KURTZ n'ont pas pu être branchées au réseau existant pour des problèmes d'accès aux écoulements de ces maisons, elles restent pour l'instant en assainissement autonome.

Partie nouvelle, comportant le Clos des Vergers, la rue Comte de Saintignon, la rue des Jardins : le réseau est du type unitaire, un déversoir d'orages a été installé dans le square Haffemayer. Les eaux usées transitent ensuite vers la station de pompage par un collecteur eaux usées posé à cet usage dans la rue Charles Lepère dont les habitations sont raccordées en séparatif. La rue des Prés est en système séparatif ; les eaux pluviales sont collectées et évacuées vers un fossé longeant le Clos des

Vergers et se jetant dans la Sarre après un passage sous la rigole d'alimentation et sous la route d'Hermelange. Les eaux usées sont collectées et acheminées vers le collecteur unitaire du Clos des Vergers en passant par la propriété de Mme VIGNERON.

Rue des Vosges : le réseau est du type séparatif, un collecteur eaux usées ayant été posé pour faire face aux problèmes d'arrivée d'eaux claires en quantité importante dans cette rue.

Clos du Bois : le réseau est du type séparatif. Les eaux pluviales s'écoulent vers un fossé en direction du ban communal de HESSE. Les eaux usées sont collectées dans une station de pompage qui les refoulent dans un collecteur de Ø80 vers le village jusque dans un regard devant la maison J-M. PERILLAT.

Les maisons comprises entre le canal d'alimentation et la Sarre à savoir celles de MM. Eloi GERARD, Jean-Paul TRITHARDT, Walter WROBEL et Michel WEBER n'ont pu être branchées au réseau d'assainissement pour des raisons techniques et restent en assainissement autonome.

Les écarts, comportant : l'Ecluse, l'ancienne Gare et le stand de tir, Barville-Bas, Malgré-Colle, La Bourdonne, Barville-Haut et la Gare de Vasperviller sont en assainissement du type autonome.

## SITUATION FUTURE

### Zones 1AU :

- au-dessus du Clos des Vergers, la zone 1AU prolongera la rue des Prés. L'assainissement y sera du type séparatif assurant la continuité de l'existant.
- entre le Clos des Vergers et la rue Général de Gaulle, la zone 1AU est équipée en unitaire le long de la rue Comte de Saintignon. La partie construite de la rue des Jardins est également équipée, son prolongement sera facilement raccordable. La partie basse de la zone, devra être, en cas d'urbanisation, équipée et être raccordée sur les collecteurs de la rue Lepère.
- en prolongement du Clos du Bois, la zone 1AU devra, pour être raccordée, tenir compte des cotes de niveau du poste de pompage.
- au Pré de la Fontaine, la rue J-F. Bouveret est équipé d'un collecteur unitaire qui est raccordé au collecteur de la rue des Vosges. Le reste de la zone 1AU devra faire l'objet de travaux en fonction de l'urbanisation qui y sera développée. Le raccordement de cette zone se fera par la rue des Vosges.

### Zone UX

- elle sera une zone à assainissement individuel

### Zone 1AUX

- elle sera une zone à assainissement individuel

### Zones A et N

- les constructions essentiellement à vocation agricole de ces zones devront disposer d'un assainissement individuel.

## Zone 2 AU

- La zone 2 AU, dite zone Gasser, est prévue pour des projets communautaires non encore définis.
- Cette zone pourra être en assainissement individuel ou suivant le projet de station d'épuration du bassin Sarre Rouge, éventuellement raccordable à cette installation. Le projet n'est pas suffisamment avancé pour définir cette zone plus précisément.

# **ANNEXE SANITAIRE AU P.L.U. DE LA COMMUNE DE NITTING**

## **ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **I. SITUATION ACTUELLE**

#### **I.1 Origine de l'eau, ressources**

La commune de NITTING fait partie du Syndicat des Eaux de Lorquin Gondrexange qui regroupe 24 communes. L'alimentation est assurée par plusieurs sources situées dans le massif vosgien. L'ensemble de ces points d'eau se divisent de la manière suivante :

##### **I.1a Sources du Blanc Rupt**

Ces sources au nombre de cinq, captées en 1903, se trouvent dans la vallée de la Sarre Blanche à environ deux kilomètres au Sud Est de la commune de Turquestein et fournissent un débit d'étiage total de 8.5 l/s, soit 734m<sup>3</sup>/ jour. En période normale, le débit est de 14.5 l/s soit 1253 m<sup>3</sup>/ jour.

##### **I.1b Sources de Neuffontaines**

Elle a été captée en 1955, à proximité de la ferme « la Hutte » à la limite des territoires des communes de Lafrimolle Bertrambois et fournit un débit d'étiage de 12.5 l/s soit 1080 m<sup>3</sup>/ jour. En période normale, le débit est de 30 l/s soit 2592 m<sup>3</sup>/ jour.

L'ensemble de ces débits couvre les besoins actuels des communes rattachées.

#### **I.2 Installations existantes de Nitting**

L'eau des sources du « Blanc Rupt » est amenée gravitairement jusqu'au réservoir principal de 1000 m<sup>3</sup> construit à Fraquelfing.

L'eau de la source de Neuffontaines, par contre est amenée jusqu'à un bassin collecteur situé à Niderhoff d'où elle est ensuite refoulée vers le réservoir principal de 1000 m<sup>3</sup>.

A partir de ce réservoir l'eau est amenée gravitairement par une conduite refaite à neuf (en 2002/2003) entre Laneuveville lès Lorquin et le réservoir enterré de 170 m<sup>3</sup> situé dans le « bois de Nitting », puis acheminée vers le village par une conduite en PVC 112.4/125mm. Un réseau réalisé en tuyaux fonte et PVC de diamètre 125 et 60 mm assure la distribution de l'eau dans toute l'agglomération.

Le service incendie est assuré à partir des poteaux d'incendie de 80 et 100mm qui servent à titre de premier secours. La citerne de 40 m<sup>3</sup> située au centre du village, le canal d'alimentation ainsi que la rivière « Sarre Rouge » constituent une bonne réserve incendie.

## II. SITUATION FUTURE

### II.1 Besoins en eau

En 2003, 192 abonnés au réseau d'eau ont consommé 26130 m<sup>3</sup>. Cette consommation ramenée à l'habitant représente environ  $26130 / 540 / 365 = 0.133$  m<sup>3</sup>/habitant/jour. Si l'on considère le besoin journalier de la commune sur cette base, il s'élèverait à 72 m<sup>3</sup>. Compte-tenu de la spécificité de l'année 2003, et pour prendre en compte une augmentation de la population et des besoins, on se basera sur une hypothèse à 600 habitants et à 0.200 m<sup>3</sup>/jour. Le besoin futur s'établirait avec cette hypothèse large à :  $600 \times 0.200 \times 365 = 43800$  m<sup>3</sup> soit un besoin journalier de 120 m<sup>3</sup>/ jour.

Cette projection ne tient pas compte de la nécessaire prise de conscience en matière de gestion de la ressource en eau qui doit être principalement réservée à la consommation humaine et animale. Il y a donc lieu de mettre en œuvre des pratiques de récupération de l'eau de pluie notamment, ainsi que d'arrosages et de lavages raisonnés. Un effort particulièrement important ayant déjà été consenti par la population de Nitting en matière d'assainissement, il y aura lieu d'être vigilant par rapport aux collectivités situées en amont sur la Sarre Rouge . Les efforts dans ce domaine ont une répercussion directe sur la consommation en eau, les consommateurs étant très sensibles au prix de la redevance, on constate une diminution de la consommation ainsi qu'une meilleure gestion de celle-ci.

### II.2 Ressources

L'augmentation prévisible de la consommation ajoutée aux besoins des autres communes constituant le Syndicat des Eaux de Lorquin Gondrexange entrainera, à moyen terme, la recherche de ressources supplémentaires. Elles pourront être trouvées par le captage de

nouvelles sources ou par forage. Cette perspective devra s'inscrire dans une étude plus générale, au niveau du Pays de Sarrebourg, en concertation avec les autres collectivités, communes ou syndicats, assurant la distribution de l'eau. Elle pourra également passer par une interconnexion des réseaux ce qui permettrait de faire face à un besoin ponctuel en période de pointe ou à une carence momentanée de l'alimentation.

### II.3 Renforcement et extensions des installations existantes

Les installations sont suffisantes pour assurer l'alimentation de la population de Nitting. Des canalisations de diamètres appropriés permettront la desserte de nouvelles zones d'accueil. Une étude sera entreprise sur chaque zone pour définir l'infrastructure nécessaire.

# **ANNEXE SANITAIRE AU P.L.U. DE LA COMMUNE DE NITTING**

## **ELIMINATION DES DECHETS**

### **I. SITUATION ACTUELLE**

#### **I.1 Compétence**

La commune de NITTING fait partie de la Communauté de Communes des Deux Sarres. Celle-ci, ayant remplacé le SIVOM, a pris cette compétence en matière de collecte et traitement des déchets.

##### **I.1a Collecte des Ordures Ménagères**

La CC2S assure la collecte dans l'ensemble des 19 communes de son ressort. Cette mission est confiée à une entreprise choisie après appel d'offres. En 2004, c'est la société SITA qui est titulaire du marché.

##### **I.1b Traitement des Ordures Ménagères**

Le traitement est assuré sur la décharge contrôlée de Hesse par la Société SITA. L'apport à la décharge est règlementé par convention avec la Communauté de l'Agglomération de Sarrebourg, propriétaire du site.

##### **I.1c Collecte sélective**

La CC2S a mis en place une collecte sélective par caissettes. Un ramassage est effectué tous les quinze jours par SITA. Les déchets ainsi collectés sont acheminés au centre de tri, puis ensuite recyclés dans des unités spécialisées. Cette démarche s'inscrit dans la valorisation des déchets et dans la lutte contre la pollution et pour les économies d'énergie.



## I.1d Déchèterie

La CC2S a construit en 2003/2004 une déchèterie à Nitting à coté de la lagune. Elle s'inscrit dans le réseau de déchèteries du Pays de Sarrebourg. Elle sera ouverte à partir de mai 2004 et sera destinée à collecter les déchets suivants :

- déchets de jardin
- batteries
- encombrants
- ferraille
- déchets ménagers
- gravats
- huiles de friture
- huiles de moteurs
- papier, carton
- piles
- verre

Les horaires d'ouverture sont fixés de la manière suivante :

- mardi de 9h00 à 12h00
- mercredi de 14h00 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

## II. SITUATION FUTURE

La situation future dépendra de la mise en œuvre d'un schéma départemental d'élimination des ordures ménagères et de l'évolution des techniques de traitement et de recyclage des déchets. La commune de Nitting a inscrit sa démarche dans ce domaine dans la collaboration intercommunale au sein de la communauté de communes des Deux Sarres et du Pays de Sarrebourg.